



CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (C.P.E.S.)

MUSIQUE

MUSIQUES TRADITIONNELLES

LIVRET D'INFORMATION

MODALITÉS D'INSCRIPTION, DE RECRUTEMENT, D'ADMISSION

Ce document est susceptible d'évoluer, merci de prendre connaissance de la version mise à jour
sur le site internet du CRR

MUSIQUES TRADITIONNELLES

➤ Inscriptions

Les candidatures s'effectuent en ligne via le site du Conservatoire, à compter de la mi-janvier pour l'année scolaire à venir.

Le recrutement a lieu tous les deux ans, les années impaires.

➤ Disciplines proposées

Musiques traditionnelles du domaine occitan :

Chant,

Violon,

Cornemuse des landes de Gascogne,

➤ Conditions d'admission

L'admission se fait sur concours selon des modalités définies dans le règlement des études des disciplines concernées consultable et téléchargeable sur le site du CRR.

Après s'être pré-inscrit en ligne, le candidat sera invité à détailler son parcours, ses connaissances, son projet dans un dossier spécifique qui lui sera envoyé par mail.

➤ Modalités du concours d'entrée

Ce concours comporte une épreuve d'admissibilité et des épreuves d'admission.

- Épreuve d'admissibilité :

- **Présentation d'un programme libre instrumental ou vocal de 12 à 15 minutes**

- Épreuves d'admission :

- **Mise en loge et restitution (préparation de 30 minutes) :**

- Reproduction d'une courte pièce donnée à l'écoute, choisie dans l'aire culturelle du candidat.

- Le candidat devra également compléter un questionnaire permettant d'apprécier sa capacité à percevoir et à nommer les éléments sonores.

- **Entretien du candidat avec le jury (15 minutes) portant sur son parcours antérieur, sa motivation et sa disponibilité à suivre des classes préparatoires.**